

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

D'une part, la Commune de Comblain-au-Pont

représentée par

Monsieur Jean-Christophe HENON, Bourgmestre

Et

Madame Isabelle GODFROID, Directrice générale faisant fonction.

Et

D'autre part, la FONDATION VESTALIA, reconnue d'utilité publique par arrêté royal du 28 avril 2015 et dont le siège est situé Chaussée de Liège 2 à 4500 Huy (numéro d'entreprise 0599.861.460)

représentée par

Monsieur Alain LEGROS, Président et Délégué à la gestion journalière

### Préambule :

Considérant que la Commune de Comblain-au-Pont - notamment dans le cadre de sa politique de développement rural<sup>1</sup>, de développement local<sup>2</sup>, de cohésion sociale<sup>3</sup>, d'accueil temps libre<sup>4</sup>, ainsi que dans son Plan stratégique transversal<sup>5</sup> - poursuit des objectifs et développe des projets qui tendent :

- à améliorer la qualité de vie de sa population, à tous âges et à tous niveaux ;
- à favoriser le bien-être (psychique et corporel), le « vivre ensemble », l'inclusion sociale et les échanges intergénérationnels et culturels ;
- à proposer des services et des infrastructures aménagés ou adaptés à tout un chacun, constituant un cadre de vie et un habitat inclusifs, dans un environnement et un patrimoine respectés et valorisés ; soit un territoire accueillant où chacun puisse grandir et vieillir, travailler et s'épanouir, en bref « bien vivre » ou « vivre naturellement<sup>6</sup> » ;

Considérant que la Fondation d'utilité publique Vestalia poursuit le but suivant :

« Article 4.

La Fondation a pour but principal de soutenir les personnes en état de dépendance et/ou les personnes en situation de handicap (ci-après le(s) « Bénéficiaire(s) »), et de les aider à

<sup>1</sup> Programme Communal de Développement Rural (PCDR) approuvé par le Gouvernement wallon le 07 mars 2013 pour une durée de 10 ans et dont certains projets sont toujours en cours de développement et/ou en voie de réalisation, notamment dans le cadre de Conventions-réalisations ou de Conventions-exécutions.

<sup>2</sup> Plan d'actions de l'Agence Développement Local (ADL) agréé par un Arrêté ministériel du 2 février 2021 pour la période 2021-2026.

<sup>3</sup> Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025 approuvé par le Conseil communal du 23/05/2019.

<sup>4</sup> Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2020-2025 approuvé par le Conseil communal du 19/05/2020.

<sup>5</sup> PST 2018-2024 arrêté par le Collège communal le 21/11/2019 et communiqué au Conseil communal le 27/11/2019.

<sup>6</sup> Le slogan choisi par la Commune au lancement de sa seconde Opération de Développement Rural (ODR) en 2005 était « Comblain-au-Pont. J'y vis, naturellement ! ».

*d'accompagnement humain et technique, aux exigences de qualité, d'accessibilité et de durabilité que nous sommes tous en droit d'attendre.*

*Mais surtout, au respect du souhait et du choix de chacun, à l'exigence légitime de notre bien-être et de notre sécurité à tous.*

*Dans la conviction que cette urgence peut également devenir l'occasion heureuse de retisser les liens perdus et de refonder une culture du vivre ensemble dans le "local", la Fondation Vestalia travaille à proposer des solutions dans un nouveau paradigme de collaboration intersectorielle, interdisciplinaire et intergénérationnelle.*

*Alain Legros, président <sup>8</sup> » ;*

Considérant que les informations, les conseils ou les services fournis ou proposés par la Fondation d'utilité publique Vestalia, ainsi que son réseau relationnel et institutionnel, ont été et sont utiles à la Commune pour initier et développer des projets d'utilité publique qui correspondent au but poursuivi par la Fondation Vestalia et qui sont d'intérêt communal ;

Considérant qu'à l'initiative du Service du Développement Local, en charge des projets de Développement rural et des actions de l'Agence de Développement Local (ADL), une collaboration entre la Commune et la Fondation d'utilité publique Vestalia s'est progressivement et effectivement développée depuis 2018 dans le cadre de plusieurs initiatives ou projets communaux dont certains ont déjà abouti ou sont actuellement en cours de développement, en partie grâce à cette collaboration, notamment :

- La mise en contact, par Vestalia, de la Commune (via l'ADL) avec l'asbl Centre de Santé de l'Ambève (CSA<sup>9</sup>) et avec l'asbl Ergo 2.0<sup>10</sup> en 2019, qui a abouti :
  - au projet de construction d'un centre de santé intégré à Comblain-au-Pont, future antenne du CSA, sur le site de l'ancien garage Walhain, dans le cadre d'une convention tripartite entre la Commune, le CSA et l'Immo de l'Ourthe, signée le 21/03/2022 ;
    - la demande de permis unique a été introduite durant le second semestre 2023 ;
    - ce projet a également conduit la Commune à porter le projet d'aménagement d'une « zone de rencontre paysagère » et inclusive, dans la partie arrière du site ; projet qui participe d'un projet plus global de « réseau viaire inclusif » (voir ci-dessous) subventionné dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village » 2022-2026 ;
  - à l'opération « Vivre et vieillir en santé<sup>11</sup> » au printemps 2022, initiée par l'ADL et menée en partenariat avec le Plan de Cohésion sociale de l'Ourthe dans le cadre d'une convention avec l'asbl Ergo 2.0 ;
    - lors de cette campagne, l'ADL a développé un partenariat local avec les acteurs locaux de la santé : le CSA, ENEO, l'ASD, la CSD, les mutuelles, le GAL du Pays des Condruses et son réseau d'assistantes de vie, etc. ;

<sup>8</sup> Source : <https://sites.google.com/view/vestalia/accueil>

<sup>9</sup> <https://csambleve.be/>

<sup>10</sup> <https://sites.google.com/view/rgo2-0/accueil>

<sup>11</sup> <https://www.uvcw.be/developpement-local/actus/art-7219>

- La demande de permis d'urbanisme a été introduite en juillet 2023 ;
- Ce projet est inspiré de deux projets étrangers (qui visent à maintenir une bonne qualité de vie des personnes âgées dans les villages) dont Vestalia a partagé la connaissance à l'ADL en 2019 et 2022 :
  - Les projets du village Pescueza<sup>13</sup> en Espagne ;
  - Un projet pilote du hameau de Monte<sup>14</sup> dans la commune de Castel San Pietro, dans la vallée de Muggio et du val Onsernone dans la région du Tessin (Suisse).
- Deux journées de visites et d'échanges d'exemplarités entre communes sur les thématiques défendues par Vestalia :
  - le 19/06/2020 à Comblain-au-Pont<sup>15</sup> ;
  - le 25/09/2020 à Berchem-Sainte-Agathe<sup>16</sup> (visite de la « Vallée sociale <sup>17</sup>»);
- Le dossier de candidature à l'appel à projets « Infrastructures sportives partagées », pour financer le projet d'une nouvelle infrastructure sportive en cœur de village à l'emplacement de l'actuelle salle du club de basket BC Maillieux Comblain, a été élaboré au printemps 2022 en partenariat avec Vestalia, dans l'esprit du projet « Sports et Promotion santé en Ourthe-Ambève » et du projet de « Réseau viaire inclusif » (cf. supra) et dans la perspective d'une collaboration future avec la future Maison médicale.
  - Vestalia a notamment suggéré à la commune de consulter International Sport Interface, avec l'architecte Xavier Van Rooyen dans le cadre du marché public de services pour la désignation d'un bureau d'études chargé de l'élaboration du dossier de candidature à l'appel à projets, et c'est ce candidat qui a obtenu le marché et accompagné la commune, au côté de Vestalia, dans l'élaboration de ce dossier de candidature.
  - La commune a été lauréate de l'appel à projets et a obtenu une promesse de subvention de 2.574.660 € en plus des 300.000 € du projet « Sports et Promotion santé en Ourthe-Ambève » ;
- Vestalia a également proposé à la Commune dès 2019, via l'ADL, d'étudier la faisabilité de penser et développer un projet global de micro-quartier intergénérationnel, incluant de l'habitat inclusif qui permette aux personnes âgées de « choisir de rester à la maison » (en alternative à la maison de repos lorsque cette solution n'est pas choisie mais subie par les personnes), sur base du projet « Louise » de la Fondation Vestalia<sup>18</sup> qui préconise « un ancrage local et une prise en compte des besoins de la personne et de son bien vivre dans le territoire et son habitat » :

<sup>13</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=5kHTrneFoF8>

<sup>14</sup> <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/programmes-et-projets/projets-modeles-pour-un-developpement-territorial-durable/2020-2024/utiliser-la-numerisation-pour-le-service-universel/vallees-de-montagne-tessinoises-ti-repenser-un-territoire-pour-les-anciens.html> ;  
<https://www.cdt.ch/news/ticino/a-monte-lavori-invisibili-ma-preziosi-295411>

<sup>15</sup> <https://sites.google.com/view/vestalia/echanges-dexemplarite%C3%A9s/19-06-2020-comblain-au-pont>

<sup>16</sup> <https://sites.google.com/view/vestalia/echanges-dexemplarite%C3%A9s/25-09-2020-berchem-st-agathe>

<sup>17</sup> <https://www.facebook.com/cpasocmwberchem1082>

<sup>18</sup> « Un ancrage local et une prise en compte des besoins de la personne et de son bien vivre dans le territoire et son habitat » <https://sites.google.com/view/vestalia/le-projet-louise>

- Un projet en 2018 sur le terrain du CPAS<sup>19</sup> le long du RAVeL et la N633 vers Hamoir – projet abandonné car site jugé trop excentré par rapport au cœur de village ;
- Un projet en 2019 sur le site de la s.a. De Merbes-Sprimont à Poulseur<sup>20</sup> : projet présenté à la CLDR le 28 mars 2019, mais abandonné faute d'accord entre le candidat promoteur et le propriétaire foncier, et désormais encore plus difficile à mettre en œuvre suite aux inondations de juillet 2021 ;
- Un projet en 2019-2020 sur le site du Bodega (BC Mailleux-Comblain), propriété de l'asbl Comblain Sports ; projet abandonné au profit du projet d'Infrastructure sportive partagée auquel Vestalia a apporté son concours également ;
  - Un tel projet reste pertinent à envisager et étudier, notamment sur le site de l'ancienne cour à marchandise de la SNCB à Poulseur, mais nécessiterait la collaboration (volonté active) du propriétaire (SNCB Holding) ;
- La participation de Vestalia aux ateliers TAATOO<sup>21</sup> de la Faculté d'architecture de La Cambre – ULB que l'ADL a accueilli sur le territoire en 2019 et 2020 ;
- La participation<sup>22</sup>, le 23 novembre 2019, à l'organisation du Festival du Film Intergénérationnel à la Maison du Peuple de Poulseur, avec l'asbl Entr'âges (contact apporté par Vestalia), en partenariat avec le PCS de l'Ourthe et l'ADL ;
- Etc.

Considérant qu'en 2023, Vestalia a développé son projet « Louise » en partenariat avec une autre fondation d'utilité publique, la Fondation « Agence Prévention & Sécurité » (APS<sup>23</sup>), basée à Marche-en-Famenne, sous forme d'un projet de Téléassistance dénommé « Allo Louise<sup>24</sup> » présenté comme suit :

*« Vivre chez soi le plus longtemps possible. Tout près de ceux que l'on aime.  
Poursuivre le roman de sa vie.*

<sup>19</sup> Vestalia proposait de développer un projet similaire à celui porté par le CPAS de Neufchâteau dans le cadre d'un marché public de services remporté par la société immobilière Ithak s.a., créée pour l'occasion par Monsieur Legros, et où Vestalia proposera le développement du projet Louise : <https://www.soins-sante.be/soicn21-alain-legros/>

<sup>20</sup> Voir compte-rendu de la réunion de la CLDR du 28 mars 2019

<sup>21</sup> « Tourisme & Architecture - Approche Transdisciplinaire des Opportunités de l'Ourthe » : <https://archi.ulb.be/tattoo>

Extrait : « Le projet d'hébergements touristiques couplés à des équipements de proximité constituera l'axe programmatique à partir duquel interroger les potentialités de ces différents sites de s'inscrire dans un maillage d'offres touristiques diversifiées et valorisant ou pérennisant les qualités environnementales des paysages avoisinants tout en renforçant leurs relations aux dynamiques socio-économiques locales.

En ce sens, les hébergements touristiques peuvent être pensés comme des architectures qui offrent une expérience singulière et sensible des sites qui les accueillent. Ce sont aussi des lieux ouverts à la construction et à l'expérimentation d'autres formes d'habiter le paysage, d'autres modalités du vivre ensemble. »

<sup>22</sup> <https://sites.google.com/view/vestalia/conf%C3%A9rences-2023/pr%C3%A9sentations-publiques-retroact>

<sup>23</sup> <https://aps-marche.be/> : « APS est une Fondation d'Utilité Publique (par arrêté royal du Ministère de la Justice) qui a pour objet l'étude, la recherche, la gestion et le développement des moyens scientifiques et pédagogiques permettant d'assurer la sauvegarde des biens et des personnes, la santé des populations et la protection de l'environnement. L'agence est au service des autorités, des services de secours et des milieux socio-économiques. »

<sup>24</sup> <https://www.allolouise.be/>

- veillir en santé" dans la Commune de Comblain-au-Pont, dont certaines pourraient être "labellisées" Vestalia ;
2. De mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil communal, si possible d'ici fin 2023 ;
  3. De valider le principe de l'organisation par l'ADL d'une Rencontre-entreprises en 2024 sur la thématique, coorganisée avec la Fondation Vestalia et d'y convier notamment la Fondation APS de Marche pour une présentation de leur service de Téléassistance, en présence des acteurs locaux de la santé, mais également de l'ensemble des services locaux actifs auprès des personnes âgées ; de demander à Vestalia d'introduire cette soirée par une présentation de ses buts et de sa proposition ;
  4. De proposer au Plan de Cohésion Sociale (PCS) de l'Ourthe d'intégrer si possible dans son plan d'actions 2024-2025 (pour l'automne 2024), l'organisation d'une présentation au public cible des services de APS dans le cadre de la convention signée par la Commune de Comblain-au-Pont avec Vestalia (cette présentation pourrait être organisée dans les trois communes du PCS). »

**Il est convenu :**

### **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux parties dans le cadre d'un partenariat visant à développer sur le territoire de la commune de Comblain-au-Pont (principalement dans les villages et hameaux, voire les quartiers), si possible en partenariat avec les communes voisines qui le souhaiteraient (à l'échelle du « bassin de vie »), une vision stratégique, des objectifs et des projets publics, associatifs ou privés, d'utilité publique, favorables au « *bien vivre et vieillir en santé* », à la cohésion sociale et au développement local, pour toute la population comblennoise, en veillant particulièrement aux personnes en situation de fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes isolées ou exclues, personnes à faible revenu voire en situation de pauvreté, etc.) et leurs proches, dans tous les domaines de la vie (habitat, soins de santé, mobilité, sports, loisirs, culture, alimentation, etc.) et dans une approche interdisciplinaire, systémique et intégrée.

La Commune sollicite les services proposés par la Fondation d'utilité publique Vestalia afin qu'elle puisse intervenir dans la conception, la programmation et/ou la mise en œuvre d'actions poursuivant les objectifs précités, notamment via :

- De la consultance / des conseils sur les thématiques d'expertise de la Fondation Vestalia (bien vieillir, santé, habitat – logement – paysage – mobilité, inclusivité, la culture/le culturel, le patrimoine immatériel, etc.) ;
- Du réseautage, de la mise en relation avec des personnes ou des services experts dans les domaines de compétences de la Fondation Vestalia ;
- Du benchmarking, du partage d'expériences pilotes, d'exemplarités au niveau régional, national et international, de manière à nourrir les projets envisagés localement dans le respect des spécificités du territoire ;
- Des outils et des solutions « intelligentes » (smart territory), notamment au niveau numérique (cf. projet Allo Louise notamment) ;
- De la formation et/ou des séances d'informations.

En échange de ses services, la Fondation Vestalia bénéficie d'un territoire d'expérimentation et peut valoriser ses contributions dans le cadre de partages d'expériences et communications diverses.

remettre offre (selon la procédure de passation), mais son offre sera soumise au même traitement que les offres des autres candidats éventuels.

La Commune ne s'engage pas a priori sur le fait qu'elle pourra systématiquement financer les projets accompagnés par Vestalia et recourir à ce type de marché public, mais elle s'engage – pour faciliter la mise en œuvre des projets accompagnés par Vestalia, à solliciter des subsides ou à répondre à d'éventuels appels à projets qui lui permettraient de financer ou de cofinancer ces projets, et ce dans la limite de ses moyens humains et financiers, comme elle l'a fait depuis le début de la collaboration en 2018-2019.

#### Article 4 – Engagement de la Fondation publique Vestalia

La Fondation Vestalia s'engage à accompagner la Commune et a lui délivrer<sup>er</sup> les services visés à l'article 1 dans la mesure de ses moyens et possibilités, sans que la Commune puisse, à aucun moment donné, exiger d'elles ni une obligation de moyens, ni une obligation de résultats, tant sur le plan qualitatif que le plan quantitatif. Le partenariat est établi sur la confiance, le respect mutuel développé depuis les premiers contacts entre la Fondation et la Commune en 2018-2019, ainsi que le partage des buts et valeurs défendus par Vestalia dans ses statuts et sur son site internet notamment.

L'engagement de Vestalia est de poursuivre son action d'accompagnement, de conseil et de propositions dans la continuité des actions précédentes listées en préambule.

La méthode de travail de Vestalia est basée sur le partenariat, les échanges et l'enrichissement mutuel des parties, dans une démarche empirique à visée opérationnelle (« on apprend en faisant »).

Tout comme la Commune, Vestalia s'engage à mentionner le partenariat avec la Commune sur son site internet, ses réseaux sociaux, ainsi sur toutes ses publications relatives à des projets ou actions concernant la Commune et auquel(le)s la Fondation publique Vestalia a prêté officiellement son concours, autrement dit lorsque cette intervention a été officiellement sollicitée et validée par le Collège communal.

Lorsque la Fondation Vestalia cite la commune ou un service communal dans une publication, elle en informe la Commune qui, au besoin, pourra demander une éventuelle modification/reformulation du passage qui la concerne.

#### Article 5 – Attribution de compétence

En cas de contestation, les Tribunaux de Huy sont les seuls compétents.

Fait en deux originaux à Comblain-au-Pont, le 21/12/2023

Pour la Commune de Comblain-au-Pont,

PAR LE CONSEIL :

Monsieur Jean-Christophe HENON,

Bourgmestre,

Madame Isabelle GODFROID,

Directrice Générale faisant fonction

Pour la Fondation Vestalia,

Monsieur Alain LEGROS,

Président et Administrateur délégué